

Résolution associative, 23 janvier 2009

Avec environ 10 000 personnes reconduites à la frontière par an, pour 210 000 habitants recensés, la Guyane est devenue un territoire "modèle" d'une politique ultra-répressive à l'encontre des migrants en situation irrégulière.

Pour réaliser ce résultat, des moyens policiers hors normes sont mobilisés, une législation d'exception réduit l'accès aux droits fondamentaux, contribuant à des pratiques illégales et discriminatoires. Cette politique génératrice de souffrances et d'atteintes graves à la dignité des personnes et aux libertés fondamentales est par ailleurs absurde étant donné les caractéristiques géographiques et historiques de ce territoire.

Nous affirmons que ce traitement de l'immigration est inacceptable en raison de ses conséquences humaines, indigne d'un Etat de droit, et surtout totalement inadapté à la réalité de ce territoire et aux enjeux du développement et de la solidarité.

Car la Guyane est d'abord une terre de migrations, une mosaïque de peuples constituée par les populations amérindiennes, créoles et des vagues successives d'immigration en provenance de tous les continents.

Comme l'ONU, l'UNESCO et l'organisation internationale "Cités et Gouvernements Unis Locaux" nous l'ont rappelé en 2004, "*la diversité culturelle est le premier patrimoine de l'humanité*" ; ce fil commun à toutes les populations du monde auquel nous devons pouvoir nous référer dans cette période de crises structurelles sociales, économiques, écologiques et démocratiques.

La Guyane est incontestablement une terre de richesse dans ce domaine.

Par sa position géographique, puisqu'elle s'inscrit dans un territoire plus vaste, et par sa situation économique, la Guyane reste un "eldorado" où des migrants continueront de chercher un refuge et un avenir meilleur.

Il est donc urgent que les pouvoirs publics prennent la mesure de l'échec d'une politique qui voudrait faire de la Guyane une forteresse au cœur du continent latino-américain. Cette posture, en soi inacceptable, est d'autant plus obsolète que les migrations climatiques annoncées (230 millions de personnes concernées dans le monde d'ici 2030) nous obligent tous à inventer de nouvelles solidarités.

Ce sont ainsi d'autres modes de régulation des mouvements migratoires qui doivent être mis en œuvre, garantissant le respect des droits humains.

Pour ces raisons, nous appelons les autorités françaises à garantir en Guyane l'application des législations liées aux droits individuels :

- En supprimant les dispositions dérogatoires, contraires au principe constitutionnel d'égalité, qui entraînent des discriminations à l'encontre des personnes migrantes et leur exclusion sociale ;
- En permettant aux demandeurs d'asile et aux réfugiés l'accès à un dispositif d'accueil respectueux des obligations de protection selon la Convention de Genève de 1951, en marquant l'arrêt des expulsions des demandeurs d'asile, et en se donnant les moyens de réduire le délai de traitement des dossiers. Cela passe notamment par la création d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) ;
- En rétablissant le droit à un recours suspensif contre les mesures d'éloignement des étrangers, suspendu depuis 20 ans en Guyane et à Saint-Martin ;
- En exigeant que soit délivré à toute personne étrangère un récépissé dès lors que

- son dossier de demande de titre de séjour est complet ;
- En assurant la continuité des titres de séjour pour éviter les situations de ruptures de droits sociaux aux personnes ayant droit au renouvellement de ce titre ;
 - En exigeant l'arrêt des pratiques illégales, et l'application stricte du droit commun quant aux pièces administratives à fournir pour l'accès aux soins, l'accès au logement, l'accès à l'éducation ou à un titre de séjour... ;
 - En garantissant un accueil digne.

Nous appelons à un large débat public qui permette de sortir des peurs et des fantasmes, afin que les migrations, en Guyane comme ailleurs, ne soient plus vécues comme un « problème » mais comme un formidable enrichissement mutuel.

Les signataires

AIDE

La CIMADE

Le COLLECTIF POUR HAITI GUYANE

La FONDATION FRANCE LIBERTES

La LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

MEDECINS DU MONDE

L'OBSERVATOIRE DE LA DECISION
PUBLIQUE

Le RESEAU EDUCATION SANS
FRONTIERES

UTOPIA

Les VERTS de GUYANE